

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 février 2013

Présents : Christian VERGNES, Maire, Christophe ALARY, Marc ANDRIEU, Marie-Hélène BASTIDE, Annie COSTES, Patrick CROUZET, Alain CROZES, Jean-Paul GARY, Patricia LAUR, David MAZARS, Eric PRATMARTY, Sandrine ROELS , Alexandre TOUSSAINT, Nicolas VIDAL.

Christine Raynal, secrétaire de mairie.

Absents excusés : Michel COUFFIGNAL (pouvoir à Alain CROZES), Isabelle ENGELVIN, Amandine MAGNIETTE, Benoît RIGAL.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Approbation du compte administratif de la Commune, du service Assainissement, des lotissements « les Terrasses du Viaur » et « Les Chênes »,
- 2) Avenant à la maîtrise d'œuvre « Aménagement du village de Ceignac »,
- 3) Avenant marché de travaux « Club House »,
- 4) Forfait alloué à l'école privée,
- 5) Aménagement du village de Magrin : Appel d'offres,
- 6) Rythmes scolaires (2013/2014),
- 7) Etude de faisabilité réseau de chaleur,
- 8) Cession terrain,
- 9) Questions diverses.

1) Approbation du compte administratif de la Commune, du service Assainissement, des lotissements « les Terrasses du Viaur » et « Les Chênes »,

Les comptes administratifs sont présentés par Marc ANDRIEU, Président de la commission des finances.

Commune

Le compte administratif est déroulé, chapitre par chapitre en fonctionnement et investissement. Il en découle les résultats suivants :

	RESULTAT 2011	PART AFFECTEE à L'INVESTISSEMENT 2012	RESULTAT EXERCICE 2012	RESTES A REALISER	SOLDE DES R à R	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR AFFECTATION DU RESULTAT
INV	-162 660.87		228 026.91	159 602.27	- 68 598.27	- 3 232.23
				91 004.00		
FONC	316 243.87	316 243.87	266 478.66			266 478.66

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2012	266 478.66
Affectation obligatoire : à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP C/ 1068	3 232.23
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves c/ 1068	263 246.43
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement c/ 002	
Total affecté au c/ 1068	266 478.66

Le compte administratif de la Commune est ainsi approuvé à l'unanimité sans la voix de M. le Maire qui ne doit pas prendre part au vote.

ASSAINISSEMENT

Les résultats de ce service sont les suivants :

	RESULTAT 2011	PART AFFECTEE A L'INVESTISSE- MENT 2012	RESULTAT 2012	RESTES A REALISER 2012	SOLDES DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION
INVEST	-23 937.68		44 621.95		0	20 684.27
FONCT	75 072.27	75 072.27	52 369.78			52 369.78

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2012	52 369.78
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP c/ 1068	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves c/ 1068 Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement c/002	52 369.78
Total affecté au c/ 1068	52 369.78

Marc ANDRIEU précise que ce résultat comprend la provision de 32 000 euros concernant la réparation des silos de la STEP de CEIGNAC.

Le compte administratif du service Assainissement est ainsi approuvé à l'unanimité sans la voix de M. le Maire qui ne doit pas prendre part au vote.

LOT. Les TERRASSES DU VIAUR

Tous les lots de ce lotissement sont désormais vendus et il ne reste que les travaux de finition à réaliser, vraisemblablement d'ici fin 2013. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement, 36 775.33 euros sera reporté au budget 2013 en fonctionnement.

Le compte administratif du lotissement Les Terrasses du Viaur est ainsi approuvé à l'unanimité sans la voix de M. le Maire qui ne doit pas prendre part au vote.

LOT. Les CHENES

Reste à encaisser le dernier lot vendu en fin d'année 2012 et les travaux de finition à réaliser. Le solde cumulé de ce lotissement, toutes sections confondues s'élève à + 33 968.55 euros.

Le compte administratif du lotissement Les Chênes est ainsi approuvé à l'unanimité sans la voix de M. le Maire qui ne doit pas prendre part au vote.

2) Avenant maîtrise œuvre aménagement du village de Ceignac

Les honoraires de la maîtrise d'œuvre étaient basés sur une estimation de travaux de 450 000 euros HT ; en cours de chantier, des modificatifs ont été apportés et des travaux supplémentaires ont été réalisés, notamment sur la route d'Albespeyres. Une actualisation du marché a également été constatée conformément au cahier des clauses particulières.

De ce fait, le montant initial du marché passe de 28 800 euros HT à l'origine à 31 648.48 euros HT.

Cet avenant est validé par le Conseil Municipal.

Avenant marché de travaux du club house

Deux modifications doivent être apportées aux lots gros-œuvre (entreprise MOULY) et menuiserie (ROURGUE ALU) en raison de modificatifs et d'erreurs de calcul ; ainsi le lot gros-œuvre initialement à 38 690.18 euros passe à 37 426.18 euros et le lot menuiserie de 11 548 euros à 10 393.63 euros.

Ces modifications sont validées par le Conseil Municipal.

Une parenthèse est effectuée sur le dossier accessibilité handicapés des salles des fêtes de Magrin et Ceignac. La réglementation indique qu'il n'y a pas besoin d'avoir 2 WC handicapés s'il n'y a pas de séparation entre le coin homme et le coin dame.

Un point sera fait avec l'architecte M. POUX et ce dossier sera représenté en conseil municipal avant le dépôt des demandes de permis de construire.

3) Forfait alloué à l'école privée

M. le Maire détaille les dépenses de l'école publique calculées sur les exercices 2011 et 2012 à l'aide d'un tableau distribué aux élus. Le résultat fait apparaître un coût de revient de 834.30 euros pour un élève maternelle et 323.25 euros pour un élève élémentaire.

Ces montants sont adoptés par le Conseil Municipal (contre 3 ; 4 abstentions ; 8 pour).

4) Aménagement village Magrin : appel d'offres

L'avis d'appel d'offres est pratiquement prêt ; il sera publié dans la presse locale et mis en ligne sur la plateforme e-aveyron. La remise des offres est programmée le lundi 25 mars ; les plis seront ouverts le 27 mars à 9 h en Mairie.

Parallèlement, une consultation sera lancée pour la mission SPS.

5) Rythmes scolaires

L'annonce de la mise en place de la semaine scolaire à 4.5 jours a entraîné une multitude de rencontres et d'informations reçues en Mairie avec au jour le jour des évolutions très importantes.

A ce jour, voici comment la situation peut être résumée : journée de 5.30 h de cours, pause méridienne de 1.30 h minimum, la mise en place du temps péri-scolaire n'est pas obligatoire et la participation des enfants à ce temps est libre.

L'organisation des activités périscolaires peut être envisagée de deux façons :

1) avec une structure ALSH et la réglementation en découlant pour l'encadrement, les locaux et la possibilité d'avoir pour les parents des aides CAF ou MSA

2) sans structure ALSH : les animateurs doivent pour 50 % représenter la Fonction Publique Territoriale, les 50 % restants peuvent être des bénévoles ou des intervenants extérieurs sans contrainte de taux d'encadrement et sous la responsabilité du maire.

Concernant l'enseignement privé, on attend des directives.

Le Conseil d'école, réuni le 19 février dernier, a décidé de reporter à la rentrée de septembre 2014 la mise en place de la semaine à 4.5 jours.

Le Conseil Municipal, au vu de la complexité du dossier et surtout des informations contradictoires décide de se ranger à l'avis du Conseil d'école ; cette décision sera transmise comme le veut la procédure au Président du Conseil Général et au DASEN.

Ce délai supplémentaire sera mis à profit pour l'organisation de la mise en place de cette réforme.

Un nouveau conseil d'école sera programmé avant les vacances de Pâques.

6) Etude faisabilité réseau de chaleur

Il convient de consulter un bureau d'étude pour avancer dans ce dossier, le Pays Ruthénois ne pouvant plus assurer cette mission.

Il est donc décidé de lancer une consultation pour la réalisation de cette étude dont le coût pourrait se situer autour de 5 000 euros, subventionnée par l'ADEME et la REGION à hauteur de 50 % ; Aveyron Energie Bois nous accompagnerait avec une mission de 1 200 euros HT.

Le Conseil Municipal valide ce principe.

7) Cession de terrain

Dans le projet de vente de la parcelle G 1647 de 603 m² à l'association St Jean pour la réalisation du PASA, il a été omis d'ajouter la parcelle G 180 de 40 m². Une nouvelle délibération doit acter ce changement qui modifie ainsi la superficie vendue donc le montant global du prix de cession (+ 40 m² x 20 euros = 800 euros). Accord du Conseil Municipal.

8) Questions diverses

→ **modification des statuts du SIEDA** : cette affaire était à l'ordre du jour du conseil municipal de janvier ; il a été décidé, au niveau communautaire, puisque toutes les communes sont concernées, de demander des précisions et des explications complémentaires au SIEDA avant d'acter la modification de ces statuts.

M. CHAMBERT, Directeur du SIEDA, doit venir au prochain bureau de la Communauté de Communes fournir des explications.

→ **création d'un compte avant le vote du budget** pour la mise en place d'un volet à la salle de motricité à Magrin pour 712 euros. Accord du Conseil Municipal.

→ **Lotissement les Pyrénées à Magrin** : on a reçu de la part du lotisseur une demande d'intégration de la voirie dans le domaine public communal ; il a été convenu avec M. VERNHES Bernard que l'on attendait une autre enquête pour grouper les affaires et amoindrir les frais.

Parallèlement, le lotisseur demande à bénéficier de l'éclairage public avant cette intégration : cette demande sera transmise à CEGELEC avec un avis favorable de la Commune.

L'espace-conteneur prévu au plan de masse » sera installé après l'intégration effective de la voirie.

→ **enquête parcellaire de la 2 x 2 voies de la RN 88** : elle est programmée du 18 mars au 30 avril 2013 inclus. Des acquisitions directes de terrains seront à effectuer auprès de certains propriétaires suite à des changements (échangeur complet au lieu d'un demi échangeur donc bretelle supplémentaire + rétablissement de la route de Prévinquières).

→ **Le diagnostic « éclairage public »** réalisé par le SIEDA doit être rendu pour la fin du 1^{er} semestre.

→ **SCOT** : pour mémoire, la Communauté de Communes avait délibéré en faveur du périmètre du SCoT Centre Aveyron, périmètre qui a été soumis à Mme le Préfet en novembre dernier par la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez.

Mme le Préfet répond à la CAGR en demandant de déposer un nouveau périmètre compte-tenu du refus de plus de 3 communes de la communauté de communes des Pays de Salars d'intégrer ce périmètre.

Une nouvelle délibération sera actée au prochain Conseil Communautaire.

→ **Point sur les travaux en cours :**

- Cantine-garderie de Ceignac : la dalle haute est coulée ; le chantier a pris du retard en raison des intempéries, retard qui devrait être récupéré au printemps.
- M. PEGORIER commencera la réalisation des murs au centre du village de Calmont fin mars ; programmer une implantation de ces travaux avec M. PEGORIER et M. POUGET.
- La couverture du club house est terminée.

→ **Affaire SAHUC** : l'étude commandée aux frères DURAND par la Communauté de Communes laisse entrevoir un montant de travaux important pour l'aménagement du rez-de-chaussée en commerce et la réalisation de deux appartements en duplex au 1^{er} et 2^{ème} étage.

Le service des France Domaines va être contacté pour une évaluation de ce bâtiment.

Des pistes de reprise subsistent mais c'est un dossier difficile.

→ Vendredi 22 février à 18 h : **réunion d'information sur l'acte 3 de la décentralisation** à La Primaube avec Mme le Ministre et les sénateurs MAZARS et FAUCOUNIER.

→ **Voici le calendrier des prochaines réunions :**

- réunion d'adjoints, mercredi 6 mars à 9 h,
- 7 mars à 20 h 30, réunion des commissions bâtiments et voirie,
- 13 mars à 20 h 30, réunion des commissions finances,
- 28 mars à 20 h 30, conseil municipal (vote des taux),
- vote du BP : mardi 9 avril à 18 H 30 ;

→ **MH BASTIDE fait le point sur la réunion avec l'association ATOLC** où elle s'est rendue avec Marc ANDRIEU et Alain CROZES : cette association est en manque de créneaux horaires et de terrain sur les 3 sites (Luc-la-Primaube, Olemps et Calmont) pour pouvoir évoluer correctement et a proposé que les 3 municipalités se regroupent pour la construction de 2 terrains couverts côte à côte.

Elle a également demandé une aide pour la prise en charge d'une partie du salaire de l'animateur (6 000 euros) qui n'est plus subventionné.

Les 3 municipalités présentes ne semblent pas très favorables à la construction de nouveaux terrains.

Il est décidé de demander à cette association une saisine officielle concernant la prise en charge du déficit du salaire de l'animateur qui n'est plus subventionné par la Région.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 23 h 45.